

**LA POLITIQUE DES ALLEMANDS EXPULSES
D'ALSACE-LORRAINE EN 1918
d'après l'ouvrage du Dr Ribert ERNST
«Compte rendu d'un Alsacien» (1954)
par M. René HOMBOURGER**

La présente communication repose sur l'analyse d'un ouvrage de plus de quatre cents pages, paru en langue allemande, édité en 1954, à Berlin, sous le titre «**Rechenschaftsbericht eines Elsässers**», et dû à la plume du Dr Robert Ernst, l'un des porte-parole les plus agissants des Allemands d'Alsace et de Lorraine, expulsés, après la guerre de 1914-18.

Le père de Robert Ernst était originaire du petit village alsacien de Mietesheim, qui jusqu'à la Révolution française avait fait partie des possessions des comtes de Hanau - Lichtenberg.

Sa mère, née Wagner, appartenait à une famille venue du Palatinat, une origine à laquelle on évitait de faire allusion.

Le père, de religion réformée, avait été vicaire, puis pasteur de Saint-Thomas à Strasbourg.

Dans la famille, ainsi que le précise Robert Ernst, qui naquit le 4 février 1897, on parlait le dialecte alsacien; le père affichait des sentiments pro-allemands, les sympathies de la mère allaient plutôt à la France.

Lui-même, bien qu'Alsacien de tendance allemande, avait appris le français en raison, dit-il, de la clarté et de la musicalité de la langue.

En 1918 le pasteur Ernst et sa famille décidèrent de prendre volontairement le chemin de l'Allemagne.

Peu de temps après, le fils qui avait fait la guerre comme officier, acquérait la nationalité badoise.

Alors qu'il était étudiant en droit et en économie politique à l'Université de Tübingen, Robert Ernst entra en contact avec les organisations qui réunissaient les Allemands expulsés d'Alsace et de Lorraine.

En effet, l'une des premières initiatives prises par leurs chefs de file, avait été de créer un «**Groupement d'entraide des Alsaciens-Lorrains expulsés dans le Reich**», et de doter ce groupement d'un bulletin d'information.

D'ALSACE-LORRAINE EN 1918

A un niveau plus élevé, ils avaient procédé à l'élection d'une délégation appelée à prendre part aux délibérations de l'Assemblée Nationale de Weimar : cette délégation devait protester contre l'annexion par la France, de l'Alsace et de la Lorraine, et exiger l'organisation d'un plébiscite.

Notons au passage, que la délégation comprenait un Messin, ancien député à la Diète, l'avocat Donnevert.

En fait, l'Assemblée de Weimar refusa de la faire participer aux débats et la confina dans une loge, lui laissant le seul rôle de spectateur.

Les délégués obtinrent cependant que fût créé dans le cadre du ministère de l'Intérieur du Reich, une section «Alsace-Lorraine» qui subsistera jusqu'en 1925 (1).

A l'Université, Ernst avait suscité la création d'une **Association des anciens étudiants alsaciens-lorrains**.

Tous ces groupements entrèrent en contact à Berlin, avec les organisations rassemblant les Allemands vivant à l'étranger : **Verein für das Deutschtum im Ausland - Deutscher Schutzbund für die Grenz und Ausland-Deutschen**, au sein desquels Ernst sera chargé des affaires propres à l'Alsace et à la Lorraine.

Il créera également un «service de presse alsacien-lorrain», puis en 1923, une feuille mensuelle : «**Elsass-Lothringische Heimatstimmen**».

Toutes ces activités, il les déploiera, ainsi qu'il l'avoue lui-même, en liaison avec le ministère des Affaires étrangères.

Mais il ne se contentera pas de défendre en Allemagne le point de vue des expulsés qui n'ont jamais renoncé à leurs revendications; son activité ne va pas tarder à s'exercer en dehors des frontières, c'est-à-dire en Alsace même.

C'est ainsi qu'y sera organisée la diffusion de livres allemands, créé une troupe théâtrale allemande, suscitée l'attribution de bourses au profit des étudiants alsaciens.

(1) Ernst mentionne - tout en précisant qu'il n'y a pas participé - l'existence en 1919 d'une sorte de triumvirat qui s'était donné pour mission d'exiger des alliés la neutralisation de l'Alsace-Lorraine. Ce groupe qui siégeait à Baden-Baden était composé, selon lui, des Altelsässer, c'est-à-dire des Alsaciens de vieille souche : René César Ley, Gaspar Muth et le comte Rapp.

Au sujet de ce dernier, Ernst note qu'il n'a pas été en mesure de savoir s'il descendait du général de Napoléon. En ce qui concerne Ley, celui-ci s'était constitué prisonnier et avait été condamné à près de deux ans d'emprisonnement, lors du procès que Ernst appelle celui des «neutralistes».

LA POLITIQUE DES ALLEMANDS EXPULSÉS

Parallèlement, on achète pour les diffuser en Allemagne, des centaines d'exemplaires de revues alsaciennes et l'on subvient financièrement à la sortie du premier organe de presse autonomiste alsacien «**Die Zukunft**».

Il n'est pas dans mes intentions de m'étendre longuement sur les liens qui uniront les Ernst et consorts au mouvement autonomiste.

Je ne citerai que pour mémoire cet aveu de Ernst en vue de la création de la «Zukunft» : le Dr. Ricklin lui avait demandé de lui procurer, sous forme d'emprunt, une somme de cent mille francs suisses. Ernst s'était adressé à des amis helvétiques, ceux-ci avaient reculé devant les difficultés auxquelles, à leur avis, devait se heurter la création de ce journal en raison de l'attitude des autorités françaises.

La somme en question, Ernst l'obtint, ainsi qu'il le précise, de la part d'amis dans le Reich.

La prise du pouvoir par les nazis semblait, pour un temps, apporter de l'eau au moulin des irrédentistes allemands, originaires d'Alsace et de Lorraine.

Un des points du programme hitlérien ne prévoyait-il pas, en effet, une solution d'ensemble du problème pan-allemand dans le sens d'une autodétermination et de la reconnaissance des droits des minorités.

Ernst, qui adhère à la NSDAP afin de continuer dans les meilleures conditions, croit-il, la tâche à laquelle il s'est attelé, ne tardera pas à se heurter aux nouveaux dirigeants qui s'arrogent le droit d'être les seuls défenseurs des intérêts des «**Volksdeutsche**».

D'autre part, certains de ses collaborateurs ne sont pas en odeur de sainteté auprès des nouveaux maîtres du Reich, en raison de leur appartenance à la social-démocratie.

Enfin, les problèmes posés par le dédommagement des expulsés ayant été résolu un service d'entraide n'a plus aucune raison de subsister. Toutes les anciennes associations sont alors fondues en une seule, le «**Bund der Elsass-Lothringer im Reich**» qui deviendra le «**Bund deutscher Westen**» et qui comprendra des Sarrois, Badois, Rhénans et des originaires d'Eupen et de Malmédy.

Ernst raconte qu'un jour Ribbentrop le fit venir pour le mettre en garde contre les inconvénients qui pourraient résulter de la conduite des Alsaciens-Lorrains dans le Reich, face aux intentions du Führer de se rapprocher de la France. Ernst essaya de lui expliquer que les activités des

D'ALSACE-LORRAINE EN 1918

organisations existantes ne pouvaient pas être considérées comme des trouble-fête...

«Il faut faire comprendre aux Français, répondit-il en substance, qu'on ne peut exiger de nous d'abandonner tout bonnement l'intérêt que nous portons à une tranche aussi importante de l'histoire allemande et au maintien de la culture allemande dans la partie supérieure du Rhin.»

Aux yeux de Ernst, sa conversation avec Ribbentrop signifiait la fin de l'autonomie des activités déployées par lui et ses amis.

Dès les premiers mois de l'année 1940, Ernst avait considéré que sa tâche la plus urgente consisterait désormais à prendre contact avec toutes les administrations qui, lors d'une occupation de l'Alsace et de la Lorraine par la Wehrmacht, seraient appelées à participer à la réorganisation de la vie publique.

Lorsqu'une solution pacifique du conflit ne lui sembla plus possible, il continua ses pourparlers avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et la participation des états-majors de l'armée.

Des brochures retraçant l'histoire de l'Alsace et de la Lorraine seront ainsi distribuées aux soldats.

A cette époque, on est certain à Berlin, qu'Hitler annexera purement et simplement les deux provinces perdues.

Ernst envisage de faire proposer au Führer la création d'une sorte de protectorat sur l'Alsace et la Lorraine; mais son plan ne sera pas agréé en haut lieu.

Entre temps, le gauleiter de Sarre-Palatinat Bürckel avait annoncé, dans un discours radiodiffusé sa désignation comme responsable pour les deux provinces Alsace et Lorraine.

Une solution, qui aux yeux de Ernst, désavantagerait l'Alsace.

Le 19 juin 1940, Ernst revient pour la première fois dans son pays natal depuis 1918, heureux, avoue-t-il, de s'y trouver à la suite d'une armée victorieuse.

Il croit toujours fermement que l'ancienne Terre d'Empire, sera réintégrée dans le «Grossdeutsches Reich», il est déçu lorsqu'il apprend que Hitler a décidé de nommer deux chefs de l'administration civile, Bürckel et Wagner, l'Alsace étant rattachée au pays de Bade, la Lorraine au Gau Sarre-Palatinat.

LA POLITIQUE DES ALLEMANDS EXPULSÉS

«Personnellement, écrit-il, j'ai déploré la séparation de l'Alsace de la partie allemande de l'ancienne terre d'empire alsacienne-lorraine, une séparation qui rendait illusoire tout espoir d'une certaine autonomie de mon pays dans le giron du Reich.»

«D'autant plus, ajoute-t-il, que j'étais exclu de toute influence en Lorraine.»

En Alsace, Wagner ne lui confiera d'ailleurs que des tâches secondaires; en quelque sorte il ne sera que la cinquième roue du carrosse nazi.

Je passe sur ses activités en Alsace, proprement dite pour en arriver à des événements qui touchent de plus près le pays lorrain.

Le 17 juillet 1940, les quatorze autonomistes alsaciens et Antoni, le seul Lorrain parmi eux, qui avaient été incarcérés à Nancy par les autorités françaises, sont libérés. Le Dr Ernst les accueille aux Trois-Epis.

Or, deux jours plus tard, se réunissait à Berlin, le pseudo parlement nazi. Le gauleiter Wagner est persuadé que Hitler saisira cette occasion pour proclamer l'incorporation des Alsaciens et Lorrains dans le Reich Grand allemand.

Au point que des manifestations publiques sont prévues à Strasbourg où déjà des mâts et des tribunes se dressent sur la place Kléber.

Il était question qu'au cours de ces manifestations, ceux qu'on appelle «les Nancéiens» s'adresseraient au peuple alsacien. Ernst, de son côté, avait proposé d'envoyer à Hitler une déclaration ainsi conçue :

«Mon Führer, en ce jour, les champions de la cause de notre peuple alsacien et lorrain allemand, sont arrivés sur le sol alsacien, libérés des geôles françaises. Ils n'avaient commis qu'un seul crime, rester fidèles à l'âme allemande des Alamans et des Francs entre Rhin et Vosges, sur la Sarre et sur la Moselle.

«En dépit de leurs souffrances morales, ils se sont toujours efforcés de maintenir la paix, le droit et l'entente entre le peuple allemand et le peuple français, jusqu'au jour où la France, cédant à un incroyable aveuglement, a déclaré la guerre au peuple allemand et repoussé toute tentative dictée par un grand renoncement.

«Associés à eux, des milliers d'hommes de confiance, recrutés au sein du service d'entraide alsacien, réunis au service du peuple, du Reich et du Führer et avec eux des centaines de milliers d'autres demandent l'incorporation de leur patrie au Reich Grand allemand en communion de pensée avec le Dr Karl Roos, tombé sous des balles françaises.»

D'ALSACE-LORRAINE EN 1918

Ce «Manifeste des Trois-Epis» portait les signatures du Dr Ernst et des quinze rescapés autonomistes.

Ernst l'emporta à Berlin, le soumit à Wagner et le remit au ministre Lammers.

Or, ce dernier présumait que Hitler n'en ferait aucun usage, son discours devant le Parlement ne devant comporter aucune allusion à l'Alsace-Lorraine.

D'une manière strictement confidentielle, Wagner avouera quelques jours plus tard à Ernst que Hitler lui avait déclaré que l'incorporation dans le Reich des départements du Haut et du Bas-Rhin et de la Moselle, figurerait dans un traité secret entre l'Allemagne et la France, en annexe à la Convention d'armistice.

Wagner pense qu'en évitant de proclamer sur le champ l'annexion, Hitler tenait à faciliter les efforts entrepris par le gouvernement français en vue d'une collaboration avec le peuple allemand.

«C'est l'attitude future de la France, dit-il, qui dictera au Führer un comportement qui pourra aller jusqu'au transfert de la frontière allemande de l'Ouest au-delà des Vosges, en direction de l'Est.»

Wagner souligne que lui-même, ainsi que Bürckel, sous l'autorité directe du Führer, devront, chacun, par des méthodes différentes, en raison de situations différentes en Alsace et en Lorraine, prendre toutes les mesures en vue de la mise au pas - Gleichhaltung - politique, économique et culturelle de ces populations.

Conclusion de Wagner :

- en un premier temps, l'Alsace ne doit pas être un fardeau pour l'Allemagne en guerre; elle doit gagner la guerre avec l'Allemagne;
- dans l'avenir l'Alsace doit être délivrée de son caractère hybride. Il n'y aura pas de régime de transition; celui-ci ne manquerait pas de s'éterniser. Même au risque d'impopularité, il faut prendre des mesures radicales.

La suite des événements allait prouver que Wagner avait dit vrai : en effet, l'Alsace et la Lorraine étaient annexées par le Reich, la frontière d'avant 1918 rétablie, les lois allemandes appliquées.

Ernst avait présumé que les autonomistes alsaciens rescapés de Nancy seraient désormais appelés à participer activement aux affaires.

«J'espère, avait-il dit en substance, s'adressant à eux, que Monsieur Antoni, en sa qualité d'ancien membre du Conseil général du département

LA POLITIQUE DES ALLEMANDS EXPULSÉS

de la Moselle, et de maire de Fénétrange, aura le droit de s'attaquer à la même besogne en Lorraine.»

«Le soir du 21 juillet, écrit Ernst, j'accompagnais personnellement Antoni, le seul représentant lorrain parmi les Nancéiens, à la Gauleitung de Sarre-Palatinat. Nous n'y trouvâmes pourtant pas Bürckel.»

De son entretien avec le représentant du Gauleiter, Ernst conclut qu'Antoni n'avait à compter sur aucune possibilité de coopération.

Il précise pourtant qu'en Alsace, après de nombreux marchandages, il avait obtenu que sur les seize arrondissements alsaciens, sept fussent confiés à des autochtones.

Au début du mois de décembre 1940, les rescapés de la prison de Nancy sont reçus à Berlin par le ministre Lammers, et le secrétaire d'Etat von Weizsäcker; ils déjeunent chez le ministre Frick et chez Himmler.

Au cours d'un thé chez Frick, ils voient brusquement arriver Bürckel.

«Sans s'occuper beaucoup du maître de maison, écrit Ernst, il menace Antoni, le maire de Fénétrange, de le faire arrêter, sous prétexte que derrière son dos il intrigue avec ce Dr Ernst, contre les mesures prises par lui, Bürckel, en Lorraine.»

«Croyez-vous, s'écria le Gauleiter, en s'adressant à Antoni, que je ne sais pas ce qui se passe ici ? Comment avez-vous osé, sans me le demander, participer à ces réceptions, ici à Berlin, et protester avec vos amis alsaciens, contre ma politique en Lorraine.»

Frick tenta en vain d'apaiser l'atmosphère; Ernst intervint pour dire à Bürckel «sa consternation provoquée par ses agissements en Lorraine, des agissements dont Antoni s'était également fait l'écho à Berlin.»

Ernst affirme que des interventions en faveur de personnalités lorraines arrêtées, par exemple, précise-t-il, en faveur de l'homme politique catholique Robert Schuman, avaient fortement irrité Bürckel.

«Ce qui l'avait particulièrement mis en fureur, avoue Ernst, c'est que nous avions qualifié de funestes, moralement et politiquement, les expulsions massives vers la France, de la population de langue française ordonnées par le Gauleiter tout au long de la frontière germano-française (...). A la fin de la discussion, conclut Ernst, Bürckel me conseilla de ne pas me montrer en Lorraine, sinon, il m'en chasserait.»

Le séjour à Berlin des anciens internés nancéiens avait failli se terminer prématurément, le jour où l'on y apprit, qu'à l'instar de Bürckel, le

D'ALSACE-LORRAINE EN 1918

Gauleiter Wagner instaurait une identique «Säuberungsaktion» dans l'arrondissement de Saverne.

Assez naïvement Ernst confesse qu'en restant à Berlin, il espérait amener Frick et Himmler à contrecarrer les actions de Bürckel et de Wagner.

Il comprendra très vite qu'il serait vain de s'ériger contre des Gauleiter qui possèdent la confiance totale de Hitler, dont ils exécutent fidèlement les ordres.

Désormais, il essaiera de s'arranger avec Wagner au grand mécontentement de certains des anciens autonomistes alsaciens.

Evoquer ici la carrière de Ernst à Strasbourg, depuis les premiers jusqu'aux derniers jours de l'occupation allemande, dépasse le cadre de ma communication.

Je rappellerai brièvement ce qu'il advint de lui après que les troupes alliées eussent libéré l'Alsace. Il était parvenu jusqu'à Munich en compagnie de Mourer, l'autonomiste et député communiste alsacien. Tous deux avaient trouvé refuge dans une famille juive, jusqu'au jour où ils se rendirent aux Américains qui les remirent aux autorités françaises.

Alors que Mourer sera passé par les armes, le cas de Ernst posera un épineux problème de droit qui entraînera son emprisonnement à Metz durant plus de dix années.

Il s'agissait en effet de savoir, si, de nationalité française, il pouvait être accusé de haute trahison, ou si, de nationalité allemande, il devait être considéré comme criminel de guerre.

Durant son emprisonnement, au cours des années cinquante, Robert Ernst sera l'objet, de polémiques souvent violentes, qui mettront à rude épreuve les relations franco-allemandes.

Bibliographie

Dr Robert Ernst, Rechenschaftsbericht eines Elsässers, Editions Bernard und Graefe, Berlin, 1954